

Zaventem, le 26 octobre 2020

Indemnité de déplacement : l'autorité ne tient pas sa promesse, encore une fois. Les organisations syndicales refusent de siéger aux réunions du Comité Supérieur de Concertation !

Lors de la dernière réunion du Comité Supérieur de Concertation, nous avons encore une fois demandé à l'autorité l'état des lieux en ce qui concerne l'indemnité de déplacement dans le cadre du Covid-19.

Cette compensation a été promise à la Fonction publique. Après cela, il a également fallu beaucoup d'efforts pour qu'il soit attribué à la police intégrée.

Notre surprise a donc été grande (alors que tout le monde était convaincu - y compris le SSGPI - que tout était prêt pour procéder au paiement) lorsqu'on nous a informés qu'un avis négatif avait été émis par l'Inspection des Finances. Après ce énième coup porté au personnel, les quatre syndicats ont décidé de quitter la table du Comité Supérieur concertation.

L'autorité nous a promis de soumettre un nouveau dossier et de tout faire pour que les accords conclus soient respectés. Par ailleurs, nous tenons également à vous rappeler que, tandis que le ministre de l'Intérieur de l'époque n'y était pas opposé, le Kern de l'époque a décidé de ne pas attribuer le « chèque de consommation » à la Fonction publique. Cette décision a ensuite été transmise à la police intégrée.

Mais quelle est la logique à de telles décisions contradictoires ? Le gouvernement, qui est l'inventeur et le promoteur de ce « chèque de consommation », ne veut pas le décerner - en tant qu'employeur - à son propre personnel. En parlant d'appréciation ...

Nous allons à nouveau faire pression pour ce dossier auprès de la ministre de l'Intérieur, qui peut parfaitement prendre cette décision pour la police intégrée et, le cas échéant, financer avec des budgets sous-utilisés.

Vincent **Gilles**
Président National
+32475304864

Vincent **Houssin**
Vice-Président National
+32485184952

